



RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- **QUESTIONS CONCERNANT LES CANDIDATURES**

Je rencontre des difficultés techniques avec l'application SlideRoom. Que faire?

Si vous rencontrez des problèmes techniques avec le portail SlideRoom, veuillez entrer en contact directement avec l'assistance technique de SlideRoom en adressant votre demande à support@slideroom.com pour obtenir de l'aide.

Je ne me souviens pas de mes identifiants de connexion à SlideRoom. Comment faire pour me connecter ?

Veuillez entrer en contact directement avec l'assistance technique de SlideRoom en adressant votre demande à support@slideroom.com pour obtenir de l'aide.

Faut-il payer pour présenter sa candidature à CASA CINE ?

Non, la présentation de votre candidature à la résidence CASA CINE est gratuite.

Je co-écris un film avec un autre scénariste ou un-e autre auteur-e-réalisateur.rice. Pouvons-nous nous présenter ensemble à la résidence CASA CINE?

Dans le cas où votre candidature serait retenue, CASA CINE ne peut accueillir en résidence qu'un-e seul-e scénariste ou un-e seul-e auteur-e-réalisateur-rice par projet.

Je suis un-e compositeur-rice de musique de film qui travaille avec un-e auteur-e-réalisateur-rice. Pouvons-nous nous candidater ensemble pour le même projet ?

Bien que la résidence CASA CINE n'ait pas été pensée pour les duos auteur-e-compositeur-rice - les étapes d'écriture de scénario et de composition de musique de films ne coïncidant généralement pas -, il existe des projets spécifiques pour lesquels la musique fait partie inhérente du scénario et pour lesquels une collaboration artistique dès l'écriture du scénario s'avère nécessaire. Dans ces cas spécifiques, nous acceptons les candidatures conjointes de duos auteur-re-compositeur-rice travaillant sur le même projet.

Je suis un-e compositeur-riche qui a déjà composé la musique de deux longs-métrages. Est-ce que je peux tout de même me candidater ?

Oui, à condition que le projet pour lequel vous postulez soit le premier ou le deuxième long-métrage de la réalisatrice ou du réalisateur avec qui vous collaborez.

Je suis compositeur-riche de musique de film et j'ai un projet qui démarre prochainement. Est-ce que je peux envoyer ma candidature ?

Oui, vous pouvez postuler à CASA CINE si vous travaillez sur la musique originale du 1er ou du 2ème projet de long-métrage d'un-e réalisateur-riche. Étant donné que la résidence se déroulera au mois de mai et que vous devez être en train de travailler sur votre projet à ce moment-là, le film pour lequel vous composez la musique doit être en phase de production. Pour plus d'informations sur les éléments requis, veuillez lire attentivement la [notice](#) de CASA CINE.

Je suis compositeur-riche de musique de film mais je ne travaille actuellement sur aucun projet de long-métrage. Est-ce que je peux quand même poser ma candidature ?

Non. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la question précédente et lire attentivement la [notice](#) de CASA CINE.

Quels sont les critères d'éligibilité en ce qui concerne l'expérience précédente du-de la candidat-e scénariste et/ou auteur-e-réalisateur-riche ?

Pour être éligible à CASA CINE en tant que scénariste ou auteur-e-réalisateur-riche, vous ne devez pas avoir écrit ou co-écrit, ou réalisé ou coréalisé, plus de deux longs-métrages (d'une durée supérieure à 60 minutes) pour le cinéma, et ce quel que soit le genre (y compris le documentaire). Les films réalisés pour la télévision n'ayant pas fait l'objet d'une sortie en salle ou n'ayant pas fait l'objet d'une circulation en festivals, ne comptent pas dans cette limite.

J'ai deux projets différents que j'aimerais développer. Puis-je présenter les deux ?

Non. Les candidats ne peuvent proposer qu'un seul projet par appel à candidatures CASA CINE.

Dois-je avoir une première version de scénario pour m'inscrire à la résidence en tant que scénariste ou auteur-e-réalisateur-riche ?

Non. CASA CINE est une résidence d'écriture où les projets peuvent se trouver à différents stades d'écriture (traitement ou continuité dialoguée). Veuillez vous référer à la [notice](#) de CASA CINE pour vous assurer que vous rassemblez bien tous les éléments pour vous candidater.

- **QUESTIONS CONCERNANT LA RÉSIDENCE**

En cas de sélection, est-ce que je dois acquitter des frais pour participer à la résidence ?

La participation à la résidence CASA CINE est gratuite. L'encadrement des artistes sélectionné-es, l'accréditation au Festival de Cannes, la préparation au pitch des projets

ainsi que l'hébergement durant trois semaines en demi-pension sont pris en charge par CASA CINE. Pour les déjeuners et les repas du week-end, les résident-es ont accès à la cuisine pour préparer leurs repas. Les frais de voyage jusqu'au lieu de la résidence restent à la charge des participant-es (une bourse de voyage peut toutefois être envisagée sur demande écrite).

En tant que compositeur-riche, que puis-je retirer de la résidence CASA CINE en dehors de la mise en réseau avec des auteur-es de scénario ? Est-ce qu'il me sera possible d'enregistrer de la musique?

Non, il n'existe pas de studio d'enregistrement au Château de la Napoule. CASA CINE offre aux compositeur-rices de musique de film un lieu inspirant pour une résidence de recherche et de création. Les compositeur-rices auront également l'opportunité de promouvoir leur travail auprès des professionnel-les de l'industrie lors de la présentation publique et de rendez-vous au Festival de Cannes où ils pourront faire connaître leur univers et leur parcours. Les compositeur-rices bénéficieront également d'un accompagnement au pitch pour préparer leur présentation.

- **QUESTIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DE SÉLECTION**

Quel est le calendrier de sélection ?

En fonction du nombre de candidatures reçues, il faut compter entre 10 à 12 semaines après la clôture de l'appel à candidatures pour que soit communiquée la liste des lauréat-es.

Les résultats de la sélection me seront-ils communiqués ?

Oui, l'ensemble des candidat-es seront informé-es des résultats de l'appel à candidature par courrier électronique.

Si je ne suis pas sélectionné-e pour la résidence, pouvez-vous m'envoyer un retour sur ma candidature ?

En raison du nombre élevé de candidatures, nous ne pouvons malheureusement pas envoyer de retour individuel à chaque candidat-e. Merci de votre compréhension.